



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

**Date de convocation :** 31/01/2012

**Date d'affichage :** 14/02/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le dix février, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – PIOT Philippe – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Salle socioculturelle – Pièces complémentaires pour le permis de construire

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de la demande du service instructeur, de pièces complémentaires concernant le dossier du permis de construire de la salle socioculturelle.

Après en avoir délibéré :

- la commune n'est pas en mesure de fournir les plans,
- le conseil municipal s'engage à réaliser les travaux et à raccorder le bâtiment aux réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, et de téléphone, dans un laps de temps maximum d'environ un an.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 14/02/2012  
Et publication le 14/02/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 10/02/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

**Date de convocation :** 31/01/2012

**Date d'affichage :** 14/02/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le dix février, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – PIOT Philippe – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** CCPP – Convention de prestations de services 2012/2014

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de prestations de services  
relative aux travaux que la commune envisagerait de confier à la CCPP.

Cette convention n'oblige en rien à demander à la CCPP la réalisation des travaux, elle est utilisable  
en cas de nécessité, pour effectuer sur demande, un dépannage sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention avec  
la CCPP.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 14/02/2012  
Et publication le 14/02/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 10/02/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

**Date de convocation :** 31/01/2012

**Date d'affichage :** 14/02/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le dix février, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – PIOT Philippe – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** CCPP – achat défibrillateur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPP va procéder à un achat groupé de  
défibrillateurs.

Ce matériel sera subventionné sur la réserve parlementaire, par Mme Marie-Jo Zimmermann, Députée  
de la circonscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de l'acquisition d'un défibrillateur. Cet  
équipement sera installé dans la future salle socioculturelle.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 14/02/2012  
Et publication le 14/02/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 10/02/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

**Date de convocation :** 31/01/2012

**Date d'affichage :** 14/02/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le dix février, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – PIOT Philippe – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Ecole – subvention classe de découverte

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé par l'institutrice de l'école  
élémentaire de SORBEY, sollicitant une subvention pour un séjour de découverte qui se déroulera en  
mai 2012 à Xonrupt (Vosges).

Ce séjour concerne les élèves de moyenne et grande section de maternelle, et les CP du regroupement  
scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil vote une subvention de 660 € pour aider au financement de ce  
séjour.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 14/02/2012  
Et publication le 14/02/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 10/02/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

**Date de convocation :** 31/01/2012

**Date d'affichage :** 14/02/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le dix février, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – PIOT Philippe – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Investissements – restes à réaliser 2011

**Vu**, la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que «dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

**Vu**, que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à engager et à mandater les opérations suivantes :
  - o Fourniture et pose de coussins berlinois pour un montant de 17 530,37 € (article 2158, opération 154 – sécurité routière)
  - o Fourniture et pose de portes (hangar) pour un montant de 1 040 € (article 2313, opération 999 – divers)
- dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2012

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 14/02/2012  
Et publication le 14/02/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 10/02/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

**Date de convocation :** 31/01/2012

**Date d'affichage :** 14/02/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le dix février, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – PIOT Philippe – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Personnel communal – revalorisation indiciare

**Le Conseil Municipal :**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la  
Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la  
Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février  
1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Un entretien d'évaluation a été réalisé avec l'adjoint administratif afin d'examiner ses  
missions, ses projets professionnels, ainsi que ses besoins de formation.

Au cours de cette évaluation, la rémunération de l'agent a fait l'objet d'un examen détaillé.

Madame le Maire donne au Conseil Municipal les possibilités d'évolution en termes de  
rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de transformer la rémunération du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe,  
échelle 4, indice brut 298, indice majoré 303, ainsi :

- suppression du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, échelle 4, indice brut 298, indice majoré 303 ;
- création du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, échelle 4, indice brut 333, indice majoré 316 ;

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 14/02/2012  
10/02/2012  
Et publication le 14/02/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le

Le Maire  
Lucienne SCHMITT

*« Ont signé au registre les membres présents »*



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

**Date de convocation :** 31/01/2012

**Date d'affichage :** 14/02/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le dix février, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – PIOT Philippe – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Personnel communal – revalorisation indiciare

**Le Conseil Municipal :**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Un entretien d'évaluation a été réalisé avec l'agent des services techniques 2<sup>e</sup> classe, afin d'examiner ses missions, ses projets professionnels, ainsi que ses besoins de formation.

Au cours de cette évaluation, la rémunération de l'agent a fait l'objet d'un examen détaillé.

Madame le Maire donne au Conseil Municipal les possibilités d'évolution en termes de rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de transformer la rémunération du poste d'agent des services techniques 2<sup>e</sup> classe, échelle 4, indice brut 297, indice majoré 302, ainsi :

- suppression du poste d'agent des services techniques 2<sup>e</sup> classe, échelle 4, indice brut 297, indice majoré 302 ;
- création du poste d'agent des services techniques 2<sup>e</sup> classe, échelle 4, indice brut 328, indice majoré 312 ;

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 14/02/2012  
Et publication le 14/02/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 10/02/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

*« Ont signé au registre les membres présents »*



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

**Date de convocation :** 31/01/2012

**Date d'affichage :** 14/02/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	11
Procuration	:	00
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le dix février, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – PIOT Philippe – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – ETIENNE Gilles

**Absents excusés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** RASED

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Dans la circonscription de Metz-Est, 3 fermetures de postes sont annoncées sur les 11 actuels.

S'agissant d'un service public de qualité et de proximité, le Conseil Municipal apporte tout son soutien à l'équipe du RASED pour la pérennité de ce dispositif.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 14/02/2012  
Et publication le 14/02/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 10/02/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »